

PROGRAMME DE FORMATION

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**.

Le titulaire du certificat de spécialisation « accompagnement à la démarche de développement durable » est amené à encadrer dans la spécialité ou mention de son diplôme, différents types de publics et à répondre aux besoins des structures afin que celles-ci disposent d'acteurs capables d'initiatives pour mettre en œuvre une dynamique environnementale vers le développement durable.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Arrêté du 15 octobre 2012 portant création du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au JO du 30/ 10/ 12 et modifiées par arrêté du 6 juin 2019.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Une copie du diplôme associé aux spécialités BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou la justification à la préparation d'un diplôme associé à l'une des spécialités
- Valider les Tests de sélection

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT LES SUIVANTES :

- Il identifie, comprend et analyse les enjeux du développement durable
- Il conduit ou conçoit les projets dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Il participe ou anime la mise en place d'un diagnostic partagé au regard du développement durable
- Il participe à la rédaction ou rédige un cahier des charges afin d'organiser des événements "éco responsables"
- Il accompagne les publics dans une démarche de prise en compte du développement durable

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à

réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : EC DE MOBILISER LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES A LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CHAMP D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE OU DANS CELUI DE L'ANIMATION

- OTI.1 EC de mobiliser les connaissances spécifiques à la prise en compte des enjeux du développement durable
 - OI 1.1.1 EC d'explicitier les principes du développement durable
 - OI 1.1.2 EC de prendre en compte le contexte dans lequel il évolue et ses potentialités
 - OI 1.1.3 EC de répondre aux besoins de la structure en termes de développement durable
 - OI 1.1.4 EC d'identifier les personnes et les structures ressources dans le champ du développement durable
 - OI 1.1.5 EC de prendre en compte le niveau de connaissance initial des publics au regard du développement durable
- OTI.2 EC de mettre en œuvre une démarche de développement durable
 - OI 1.2.1 EC de mobiliser les personnes et les structures ressources dans le champ du développement durable
 - OI 1.2.2 EC de proposer des actions en lien avec les thématiques du développement durable
 - OI 1.2.3 EC d'être force de proposition au sein d'une équipe
 - OI 1.2.4 EC d'initier les publics à des comportements et attitudes propres à la prise en compte de l'environnement dans une logique de développement durable
 - OI 1.2.5 EC d'évaluer la progression des publics et leur niveau de réussite
 - OI 1.2.6 EC de valoriser le patrimoine local
 - OI 1.2.7 EC de mobiliser les compétences spécifiques au développement durable

UC2 : EC DE METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

- OTI 1 EC de fédérer les acteurs autour d'un travail collaboratif et partagé pour l'organisation d'un évènement
 - OI 2.1.1 EC de sensibiliser des partenaires autour d'un projet commun de développement durable
 - OI 2.1.2 EC de négocier des projets et de mobiliser les acteurs
 - OI 2.1.3 EC de consulter et d'utiliser les dispositifs de préservation des espaces naturels
 - OI 2.1.4 EC de limiter l'empreinte environnemental de son action
- OTI 2 EC de développer des actions dans le cadre de projets territoriaux ou associatifs
 - OI 2.2.1 EC de prendre en compte la complexité du système de l'environnement et le développement durable (EDD)
 - OI 2.2.2 EC de hiérarchiser les priorités au regard du développement durable
 - OI 2.2.3 EC de concilier les enjeux liés au développement durable
- OTI 3 EC d'adapter les évènements existants au regard du développement durable
 - OI 3.1 EC de prendre en compte la dimension législative et réglementaire
 - OI 3.2 EC de mobiliser des équipes dans une démarche environnementale
 - OI 3.3 EC de prioriser les actions au regard des enjeux du développement durable
 - OI 3.4 EC de formaliser des savoir-faire et de les transférer

OI 3.5 EC de pérenniser son action au regard du développement durable

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
MODULE 1	<p>Réalisation d'un document personnel de 10 à 15 pages explicitant un audit de la structure d'alternance, réalisé en prenant en compte des critères spécifiques au développement durable.</p> <p>Le document est à transmettre 15 jours avant l'épreuve, il sert de support à la présentation orale d'une durée de 15 minutes maximum.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un entretien de 15 minutes maximum.</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 1
MODULE 2	<p>Réalisation d'un document personnel de 20 à 30 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet attestant d'une démarche de développement durable, réalisé en structure d'alternance.</p> <p>Le document est à transmettre 15 jours avant l'épreuve, il sert de support à la présentation orale d'une durée de 20 minutes maximum.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum.</p>		UC 2